SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD
Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2021

Sommaire

FEUILLE DE PRESENCE **1284**

RELEVE DE DECISIONS **1287**

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 janvier 2021 1287
2. Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 1er février 2021 1287
3. Cession de l'Aquaclub de Belle Dune par le SIAQFM au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard 1288
4. Maison de la Baie de Somme : Avenant au bail emphytéotique avec la Commune de Lanchères 1289
5. Evolution juridique de la Régie Destination Baie de Somme 1289
   1. Etapes de la procédure 1289
   2. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et nomination de ses membres 1290
6. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés 1291
   - Marché de nettoyage des locaux du siège 1291
   - Marché de travaux pour la réalisation d'infrastructure cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie de Somme 1291
   - Marché de fourniture et livraison de boissons artisanales 1292
   - Marché de fourniture et livraison de livres naturalistes..... 1292
7. Travaux de restructuration de l'Aquaclub : Avenants au marché 1293
   1. Lot 1 – VRD – espaces verts : avenant n° 1 1293
   2. Lot 2 – Curage Démolition : avenant n° 2..... 1293
   3. Lot 3 – Gros Œuvre : avenant n° 2 1293
   4. - Lot 4 – Charpente Bois : avenant n° 1 1294
   5. 1 Lot 5 – Couverture - Etanchéité : avenant n° 1 1294
   5. 2 Lot 5 – Couverture - Etanchéité : avenant n°2 1295
   6. Lot 6 – Bardage - ITE : avenant n° 1 1295
   7. Lot 8 – Menuiseries extérieures : avenant n° 1..... 1295
   8. - Lot 21 – Courant forts et courants faibles : avenant n° 2. 1296
   9. Marché de travaux de réparation de la charpente de l'Aquaclub de Belle Dune – Avenant n° 1 1296
   10. Rapport d'information – Protocole d'accord amiable 1297
8. Budget Primitif 2021 : Budget Principal 1298
9. Budget primitif - Budget Annexe du Centre Conchylicole .. 1300

10 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC du Royon 1301
11 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC du Moulinet..... 1302
12 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral..... 1303
13 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend 1304
14 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo . 1305
15 - Budget Primitif 2021 - Budget Principal Destination Baie de Somme..... 1306
16 - Budget Consolidé..... 1308
17 – Contrats de maintenance 1309
   1. Proposition commerciale de maintenance avec EHR SOFT / logiciel VEGA..... 1309
   2. Proposition commerciale de maintenance avec VIVATICKET 1309
18 - Gestion du Personnel..... 1309

- Renouvellement d'un poste de garde technicien de la Réserve Naturelle 1309
- Emploi d'un vacataire 1310
19 – Plan Vélo Baie de Somme **1310**
- Plan de financement phase 2 1310
- Acquisitions foncières 1310
20- Ault - Centre culturel : Avenant n° 1 au lot 9 : peinture **1311**
21- Golf de Belle Dune : Ajustement de tarifs **1311**
22 – Rapport d'Information - Demande d'ouverture au public du Parc du Marquenterre **1311**

QUESTIONS DIVERSES 1312

SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD
Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2021

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2021

✓

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 4 février 2021 s'est réuni le mardi 23 février 2021 à 09 Heures 30 en visioconférence, en raison des mesures sanitaires, au siège du Syndicat Mixte à Abbeville.

Membres : 36
Présents : 28
Nombre de Votants : 27
Nombre de Voix : 48

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

➢ **Représentants du Département de la Somme**

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

➢ **Représentants des Communes**

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Madame Hélène BUSNEL (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

➢ **Représentants des EPCI**

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

MEMBRES SUPPLEANTS

➢ **Représentants des Communes**

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly),
- Monsieur Michel DELEPINE (Mers-les-Bains)

➢ **Représentants des EPCI**

- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Hubert De JENLIS
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly), donne pouvoir à Madame Ariane PLANCHON
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Emmanuel MAQUET (Mers-les-Bains), donne pouvoir à Monsieur Michel DELEPINE, Maire de Mers-les-Bains

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFEBVRE, Conseiller Communautaire

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESDENT

- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'attractivité et du développement des Territoires – Conseil départemental de la Somme

Sont également excusés

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint
- "Développement de la personne et des territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Générale Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD
Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2021

RELEVE DE DECISIONS

JURIDIQUE

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 janvier 2021.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

2. Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 1er février 2021

Les membres du Conseil d'Exploitation se sont réunis en visio le 1er février dernier en raison des mesures sanitaires.

Les résultats 2020 de Destination Baie de Somme ont été présentés.

Le bilan a porté principalement sur les difficultés d'exploitation liées à la crise sanitaire qui ont nécessité la mise en place de nombreuses mesures d'organisation du travail (chômage partiel, congés imposés, absence de saisonniers, ...).

Les membres du Conseil d'Exploitation ont validé le programme des investissements 2021 par sites dont le montant, en dehors des gros travaux en cours, est limité compte-tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire.

➢ **Aquaclub de Belle Dune**
- Restructuration de l'Aquaclub et création d'un bassin de nage

➢ **Golf de Belle Dune**
- Terrasse flottante
- Trou n°15
- Signalétique parcours
- Aménagement interne

➢ **Parc du Marquenterre**
- Aménagements des abords du site et du pavillon afin d'améliorer la qualité paysagère
- Travailler le parcours « visiteurs »

➢ **Jardins de Valloires**
- Valorisation des collections végétales
- Acquisition de mobiliers pour la boutique
- Remplacement de parasols

➢ **Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant**
- Conforter le niveau d'activité jamais atteint et stabiliser les équipes.
- Poursuivre l'amélioration permanente de nos offres.

➢ **Maison de la Baie de Somme/ Musée Picarvie**
- Finaliser le projet ambitieux de modernisation et de développement

Les membres du Conseil d'Exploitation ont donné un avis favorable sur le programme des investissements 2021 ainsi que sur le Budget Primitif 2021 de Destination Baie de Somme.

Il a également été évoqué l'évolution juridique de la régie actuelle par la création d'une régie à autonomie juridique et financière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 1er février 2021.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Le Président indique qu'il y a eu une perte pour Destination Baie de Somme de 1 100 000 € et non 2 000 000 € comme l'indique la presse.

3. Cession de l'Aquaclub de Belle Dune par le SIAQFM au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Par délibération en date du 19 juin 2020, le Comité Syndical a approuvé le principe de la cession de l'Aquaclub et de ses emprises foncières par le SIAQFM.

Bien que racheté à l'Euro Symbolique, les frais de notaire sont élevés, puisqu'ils se basent sur l'évaluation des Domaines. Il a donc été proposé aux membres du Comité Syndical que les services du Syndicat Mixte rédigent un acte administratif de cession afin de s'exonérer de frais supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte administratif de vente de l'Aquaclub avec le SIAQFM ainsi que de procéder aux formalités de publicités foncières auprès du Service des hypothèques.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur Baillet indique que le SIAQFM délibère début mars 2021 sur la cession.

4. Maison de la Baie de Somme : Avenant au bail emphytéotique avec la Commune de Lanchères

Suite aux investissements réalisés sur le site qui s'élèvent à environ 1,2 M€ HT et à l'évolution juridique de la Régie, le Syndicat Mixte, titulaire d'un bail emphytéotique avec la commune de Lanchères, a souhaité prolonger la durée du contrat de 10 années supplémentaires pour tenir compte de la durée d'amortissement des investissements.

Les conditions du contrat restent inchangées. Pour information, le Syndicat Mixte payera un loyer annuel indexé sur l'indice du coût de la construction (pour 2020 le montant a été de 20 684,96 €). Afin d'apporter sa contribution à l'investissement en cours, la commune accepte de diminuer de moitié les loyers des 2 premières années du présent bail.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au bail emphytéotique avec la commune de Lanchères.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

5. Evolution juridique de la Régie Destination Baie de Somme

1. Etapes de la procédure

Par délibération en date du 30 octobre 2020, le Comité Syndical a approuvé le principe de faire évoluer la régie Destination Baie de Somme vers une régie industrielle et commerciale dotée de l'autonomie juridique et financière.

Un travail a été réalisé avec notre Cabinet conseil afin d'élaborer les étapes de la procédure.

Préalablement, le Syndicat Mixte a recueilli l'avis du CSE et doit recueillir celui de notre Commission Consultative des Services Publics locaux.

Le Cabinet conseil doit également procéder, courant mars, à la rédaction des statuts de notre Syndicat et de la nouvelle Régie. Dans le même temps, il sera nécessaire de procéder à la désignation d'un liquidateur pour procéder à l'arrêt des comptes de l'actuelle régie ainsi qu'à la clôture comptable et fiscale.

Enfin, il faudra procéder à la constitution du Conseil d'Administration.

Quelques conséquences de cette évolution :

- sur le Personnel de la Régie, il y aura un transfert des contrats de travail
- sur les marchés/contrats en cours d'exécution, il sera nécessaire de conclure des avenants aux marchés, contrats et conventions en cours

Les sites dont le Syndicat Mixte est propriétaire devront faire l'objet d'apports éventuels ou d'une mise à disposition ; pour les autres, les baux emphytéotiques devront être cédés ou transférés.

Le calendrier prévisionnel a été présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la saisine du Comité Social Economique, à la création et à la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, à valider les étapes de la procédure et le planning d'intervention ainsi que d'autoriser le Président à procéder au lancement de la consultation d'un liquidateur.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

2. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et nomination de ses membres

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour recueillir préalablement son avis sur l'évolution de la Régie Destination Baie de Somme en régie à personnalité morale et autonomie financière.

Cette commission est composée du Président de l'organe délibérant ainsi que les membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Comme la réglementation n'impose aucun nombre de représentants appelés à siéger dans cette commission, il a été proposé aux membres du Comité Syndical de se référer à la composition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir le Président ainsi que 5 titulaires et 5 suppléants.

La commission a été composée de la façon suivante :

Titulaires :	***Suppléants :***
- ***Stéphane HAUSSOULIER***	***Pascal BOHIN***
- ***Emmanuel MAQUET***	***Michel DELEPINE***
- ***Carole BIZET***	***Laurent SOMON***
- ***Jean GORRIEZ***	***Martine BEZOT***
- ***Dominique COCQUET***	***Francis GOUESBIER***
- ***Francis LEC***	***Blandine DENIS***

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics locaux et de nommer les membres ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

6. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

- Marché de nettoyage des locaux du siège

Une consultation va être lancée prochainement pour le nettoyage des locaux du Syndicat Mixte.

La durée du marché est de 1 an reconductible 2 fois, soit une durée totale de 3 ans.

Le rapport d'analyse sera communiqué lors d'un prochain Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ce marché par anticipation.

- Marché de travaux pour la réalisation d'infrastructure cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie de Somme

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie de Somme.

Le marché est décomposé comme suit :

Zone 1 : Mers-les-Bains à Cayeux-sur-Mer
Lot n°1 : VRD et Signalétique
Lot n°2 : Fourniture et pose de passerelles et garde-corps bois
Lot n°3 : Aménagements paysagers, clôtures et mobilier

Zone 2 : Saint-Firmin-les-Crotoy à Saint-Quentin-en-Tourmont
Lot n°4 : VRD et Signalétique
Lot n°5 Fourniture et pose de garde-corps bois
Lot n°6 : Aménagements paysagers, clôtures et mobilier

Zone 3 : Fort-Mahon-Plage à Pont-à-Cailloux
Lot n°7 : VRD et Signalétique
Lot n°8 : Fourniture et pose de passerelles et garde-corps bois
Lot n°9 : Aménagements paysagers, clôtures et mobilier

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 4 900 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les marchés relatifs à la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie de Somme ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- Marché de fourniture et livraison de boissons artisanales

Une consultation va être lancée dans le courant du mois de février 2021 pour la mise en place d'un marché de fournitures et livraisons de boissons artisanales pour les boutiques et les restaurants des sites de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, composé de 5 lots, avec un montant maximum annuel de 71 000 € HT, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année.

La synthèse du rapport d'analyse sera présentée aux membres lors d'un prochain Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ce marché par anticipation.

- Marché de fourniture et livraison de livres naturalistes

Une consultation va être lancée pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature, pour les boutiques des sites de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, avec un montant maximum annuel de 69 000 € HT, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année.

La synthèse du rapport d'analyse sera présentée aux membres lors d'un prochain Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ce marché par anticipation.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

7. Travaux de restructuration de l'Aquaclub : Avenants au marché

Lot 1 – VRD – espaces verts : avenant n° 1

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune, il est nécessaire de procéder à l'aménagement d'une aire de stockage complémentaire pour abriter les matériaux et effectuer une pose supplémentaire de fourreaux pour l'éclairage du futur bassin extérieur.

Le montant de la plus-value s'élève à 7 565,25 € HT ; ce qui porte le marché à la somme de 495 946,75 € HT, soit 595 136,10 € TTC, soit une augmentation d'environ 1,549 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 – VRD – Espaces verts et a autorisé le Président à le signer.

1. Lot 2 – Curage Démolition : avenant n° 2

Suite à la découverte d'amiante au niveau des coques de deux poteaux du bassin extérieur, ceux-ci doivent être traités. Il est aussi nécessaire de procéder à l'enlèvement d'une cuve découverte dans un sous-sol ainsi qu'à la dépose complémentaire de revêtement mural (*faïence*) dans le restaurant et la cuisine.

Le montant de la plus-value s'élève à 18 931,33 € HT ; ce qui porte le marché à la somme de 170 031,15 € HT, soit 201 037,38 € TTC, soit une augmentation de 12,529 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 février 2021 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 2 – Curage Démolition et a autorisé le Président à le signer.

2. Lot 3 – Gros Œuvre : avenant n° 2

Le Syndicat Mixte a pris en charge la moitié de l'impact COVID du sous-traitant Van Der Strateen ainsi que des travaux complémentaires relatifs à la stabilité d'un mur et des modifications des clôtures de chantier.

Le montant de la plus-value s'élève à 33 993,56 € HT ; ce qui porte le marché à la somme de 2 585 807,48 € HT, soit 3 102 968,98 € TTC, soit une augmentation d'environ 1,3321 % par rapport à l'avenant n°1 et d'environ 1,4862 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 3 – Gros Œuvre et a autorisé le Président à le signer.

3. - Lot 4 – Charpente Bois : avenant n° 1

Des travaux complémentaires sont à prévoir :

- adaptation de bandeaux d'une partie de la charpente
- reprise de la charpente dans la zone bureaux
- travaux de stabilisation de la verrière.

Par contre, il a été supprimé de la lasure sur une zone de la charpente neuve

Le montant de la plus-value s'élève à 33 858,96 € HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 149 959,22 € HT, soit 179 951,06 € TTC, soit une augmentation d'environ 29,16 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 février 2021 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 – Charpente Bois et a autorisé le Président à le signer.

4. 1 Lot 5 – Couverture - Etanchéité : avenant n° 1

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Comité Syndical a approuvé un avenant n°1 portant sur le lot 5, pour un montant de travaux supplémentaires présentant une plus-value de 4 587,00 € HT. Le Maître d'Œuvre avait reçu, juste avant le Comité, un devis rectifié de la part du titulaire, s'élevant à la somme de 5 812,00 € HT, soit 1 225 € HT de plus. L'information n'a été communiquée que début février 2021. Le point 3 de la délibération n° 4 en date du 18 décembre 2020 a du être rapporté et remplacé par ce qui suit :

« Dans le cadre des travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune, il s'avère nécessaire de procéder à une dépose totale des bandeaux de bois positionnés en rive au niveau du bas de la toiture sur la façade extérieure.

Ceci en raison de graves détériorations de pièces de la charpente qui ont été découvertes lors du retrait de ces bandeaux sur une partie du bâtiment dans le but de sonder l'état de ces pièces de charpente cachées par ces éléments de « coffrage ».

Le montant de la plus-value s'élève à 5 812,00 €HT.

Suite au présent avenant n° 1, le marché est porté à la somme de 814 947,00 € HT soit 977 936,40 € TTC, soit une augmentation de 0,7183 % ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter le point 3 de la délibération n°4 en date du 18 décembre 2020, d'approuver, suite à sa modification, l'avenant n° 1 au lot n° 5 – Couverture Etanchéité et a autorisé le Président à le signer.

5. 2 Lot 5 – Couverture - Etanchéité : avenant n°2

Des travaux en plus value sont nécessaires suite à la reprise de la toiture au niveau de la zone des bureaux.

Le montant de la plus-value s'élève à 13 430 € HT.

Suite à l'avenant n°1, le marché a été porté à la somme de 814 947,00 € HT soit 977 936,40 € TTC, soit une augmentation de 0,7183 % environ.

Suite au présent avenant n° 2, le marché est porté à la somme de 828 377,00 € HT soit 994 052,40 € TTC, soit une augmentation d'environ 1,648 % par à l'avenant n°1 et de 2,3781 % environ par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 5 – Couverture Etanchéité et a autorisé le Président à le signer.

6. Lot 6 – Bardage - ITE : avenant n° 1

Des travaux relatifs au traitement d'un poteau amianté sont nécessaires. Par ailleurs, une moins-value est apportée au présent lot, par le remplacement de la laine de roche par du polystyrène au niveau de l'isolation du bardage.

Le montant de la moins-value s'élève à – 9 200,00 € HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 241 635,00 € HT, soit 289 962 € TTC, soit une baisse de 3,667 % environ.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 6 – Bardage – ITE et a autorisé le Président à le signer.

7. Lot 8 – Menuiseries extérieures : avenant n° 1

Des travaux complémentaires sont à prévoir pour le présent lot :

- changement des portes du restaurant
- travaux de stabilisation de la verrière

Le montant de la plus-value s'élève à 13 513,00 € HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 338 513,00 € HT, soit 406 215,60 € TTC, soit une augmentation d'environ 4,1578 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 8 – Menuiserie extérieure et a autorisé le Président à le signer.

8. - Lot 21 – Courant forts et courants faibles : avenant n° 2

Il est apparu nécessaire de prévoir des travaux d'électricité afin de pouvoir éclairer l'enseigne commerciale de l'Aquaclub.

Le montant de la plus-value s'élève à 715,99 € HT.

Suite à l'avenant n°1, le marché avait été porté à la somme de 670 080,57 € HT, soit 804 096,68 € TTC, soit une augmentation de 0,4798 %.

Suite au présent avenant n° 2, le marché est porté à la somme de 670 796,16 € HT, soit 804 955,39 € TTC, soit une augmentation d'environ 0,1068 % par rapport à l'avenant n°1 et de 0,5872% par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 21 – Courants forts et courants faibles et a autorisé le Président à le signer.

9. Marché de travaux de réparation de la charpente de l'Aquaclub de Belle Dune – Avenant n° 1

Dans le cadre du marché de réparation de la charpente de l'Aquaclub, de nombreux éléments très endommagés de la charpente ont été découverts au cours de la première phase du chantier.

Ces parties n'étaient pas visibles avant la dépose des matériaux d'isolation et de toiture, ce sont donc des linéaires de plusieurs éléments différents (pannes, bandeaux, arbalétrier) de l'ouvrage, non prévus dans le marché de base qu'il est devenu indispensable de traiter afin de remettre dans un état de solidité la charpente du bâtiment.

En application des articles L.2194.1 et R.2194-2 à 5 du Code de la Commande Publique, il est donc proposé de passer un avenant avec le titulaire du marché, *"au vu des modifications qui sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues"*, puisque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires.

Le montant initial du marché s'élève à 365 000,00 €HT.

<u>*Travaux en plus-value :*</u>

- Opération n°1 : Traitement des fissures complémentaires : réparation de fissures importantes par injection de résine époxydique, sur des pannes ou des bandeaux, de catégorie 2 ou 3 en deux phases et couturage des fissures catégorie 3 traitées en phase 1

- Opération n°2 : Renforcement complémentaire : réparation de l'Arbalétrier n°3 en partie haute (curage et purge de la cavité, traitement insecticide et fongique, reconstitution de la poutre par prothèse des bois moisés).

- Opération n°3 : Modification des prestations : remplacement des pannes Pa31,32 et 33 et des bandeaux Av1,4,5 et 8, trop abimés pour être traités dans le cadre de l'opération n°1 (comprenant dépose des éléments existants, évacuation et traitement, fourniture et pose d'éléments neufs compris levage et transport)

L'ensemble de ces prestations non prévues s'élève à + 80 000,00 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 80 000,00 € HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 445 000,00 € HT soit 534 000,00 € TTC, soit une augmentation d'environ 21,917 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 février 2021 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de réparation de la charpente de l'Aquaclub de Belle Dune et a autorisé le Président à le signer.

10. Rapport d'information – Protocole d'accord amiable

Le Syndicat Mixte a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'Aquaclub de Belle Dune à un groupement composé de l'Agence COSTE Architecture, MAES Architectes et urbanistes, les BET TUAL, MODUO et VIVIE.

En cours de chantier, une incohérence entre l'altimétrie de la charpente existante indiquée sur les plans et celle relevée in situ a été décelée.

Cette différence a nécessité des adaptations du projet.

Elle ne remet pas en question sa faisabilité et ne bouleverse pas les équilibres financiers.

Le coût des travaux a été arrêté à la somme de 59 600,60 euros HT pris en charge dans son intégralité par l'Agence COSTE Architecture. Un protocole d'accord amiable a été signé entre le Syndicat Mixte, COSTE Architecture, MAES Architectes et urbanistes.

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que le Syndicat Mixte a eu des gros travaux de charpente à faire. Monsieur BAILLET invite les élus à se rendre sur le terrain pour visiter. Monsieur DALLE rappelle que le maître d'œuvre a fait des erreurs dans les plans et que le projet a du être adapté pour un coût supplémentaire de 59 000 € pris en charge en intégralité par le maître d'œuvre. Un protocole a donc été signé avec l'agence COSTE à ce sujet.

FINANCES

8. Budget Primitif 2021 : Budget Principal

Le Budget Primitif du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour 2021 s'élève à :

- En section d'investissement à : 3 947 295,70 €
- En section de fonctionnement à : 7 494 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser 2020.

Budget d'investissement :

- Dépenses d'investissement :

Les principales opérations d'investissement se chiffrent à 3 215 K€. Il s'agit des opérations du PAPI, des acquisitions foncières pour le Plan Vélo et des travaux extérieurs de la Maison de la Baie. Une inscription complémentaire de 100 K€ a été proposée pour transférer une partie de la dotation de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe Plan Vélo afin de financer les travaux de remise en état des pistes cyclables actuelles.

- Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions acquises sur les opérations nouvelles du PAPI pour 3 223 K€ et pour le remboursement du capital des emprunts sur les 24 épis pour 261 K€.

Budget de fonctionnement :

Le Budget de Fonctionnement proposé est à l'équilibre. Des dépenses nouvelles ont été inscrites lors de la présentation du Budget Supplémentaire qui comprendra la reprise des excédents antérieurs.

- Dépenses de fonctionnement :

Les « dépenses à caractère général » s'élèvent à 2 200 K€. Les « charges à caractère général » restent élevées, compte-tenu de la prévision de réalisation des dépenses liées aux rechargements en galets des digues pour 400 K€, au remplacement d'une première partie des palplanches pour 398 K€, ces dépenses étant remboursées par les EPCI, des charges à

répartir de l'ASA pour 181 K€, à l'entretien du système Ecoplage à Quend pour 69 K€ et aux conventions d'entretien avec la commune du Crotoy pour 48 K€. Il n'est pas prévu d'évolution significative des autres dépenses de ce chapitre.

Les charges de personnel connaissent une progression pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, des postes créés, mais non pourvus ou pourvus en cours d'année en 2020 (2 postes pour la gestion courante financés principalement par l'Agence de l'Eau et 1 poste pour la révision du programme Natura 2000 en Contrat à Durée Déterminée financé par des subventions Etat et Feder) et le recrutement d'un(e) adjoint(e) au service finances en remplacement d'un agent partant en retraite.

Les charges financières s'élèvent à 92 K€ et comprennent les intérêts sur les emprunts en cours ainsi qu'une quote-part d'intérêts, au prorata temporis, sur les emprunts à souscrire sur l'année.

Les charges de gestion courante comprennent principalement le remboursement de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 981 K€, des dépenses relatives à la promotion touristique remboursées aux communes membres pour 1 200 K€ et l'affectation de 9,5 % de la collecte de la Taxe de Séjour au Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo » pour 140 K mais aussi le reversement de l'excédent de Billetterie du Parc du Marquenterre au Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral » pour un montant global de 300 K€.

- **Recettes de fonctionnement :**

Les « produits des services » s'élèvent à 15 K€ et sont en baisse car il ne comprend plus les recettes des droits de pâturage qui, comme les droits de chasse et les redevances des huttes facturés sur les propriétés du Conservatoire du Littoral, figurent désormais en recettes dans le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».

Le montant de la taxe de séjour est estimé à 1 750 K€ et tient compte de la neutralisation d'une partie des titres de recettes à annuler au titre du 2ème confinement de fin 2020.

Les « Dotations et Participations » s'élèvent à 5 262 K€ et tiennent compte principalement de l'ensemble des contributions syndicales des Communes et des EPCI, de la dotation de fonctionnement du Département, de la Dotation Globale de Fonctionnement, du remboursement des dépenses de rechargement en galets, de réparation d'une partie des palplanches, de l'entretien pour le compte de communes, de la répartition des dépenses de l'ASA, d'Ecoplage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

9. Budget primitif - Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Budget Primitif du Budget Annexe du Centre Conchylicole n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser 2020.

Il s'établit comme suit :

- en section d'investissement à : 92 000,00 €
- en section de fonctionnement à : 153 500,00 €

Le budget d'investissement comprend :

- en recettes : le montant correspondant aux amortissements sur les investissements pour 92 K€

- en dépenses : le montant correspondant à la reprise de subventions sur les investissements pour 91 K€.

Le budget de fonctionnement comprend :

- en dépenses :

. pour 56 K€, les dépenses destinées principalement à couvrir les cotisations d'assurances, le loyer, les honoraires Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public ainsi qu'une étude sur les odeurs

. pour 92 K€, les dépenses permettant la prise en compte de la dotation aux amortissements sur les travaux et les aménagements du centre conchylicole

- en recettes :

- les loyers pour 40 K€
- la subvention communale de 23 K€ pour l'étude sur les odeurs
- pour 91 K€, les recettes correspondant à la quote-part de reprise de subventions acquises sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

10 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC du Royon

Le Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2021 s'élève à :

- en section d'investissement à : 565 040,00 €
- en section de fonctionnement à : 1 485 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser fin 2020.

Il s'établit comme suit :

Section d'investissement

Le Budget Primitif comprend principalement :

- **en dépenses** :

- le coût des travaux d'un aérateur d'eau pour les bassins de la ZAC pour 10 K€ et des travaux d'étanchéité des fontaines de Belle Dune pour 15 K€, le montant des stocks d'en cours de travaux pour 540 K€ après imputation de l'acompte sur la vente des terrains à Pierre & Vacances.

- **en recettes** :

- les dotations aux amortissements pour 61 K€ et le stock de travaux à fin 2020 pour 500 K€,

Section de fonctionnement :

Le Budget Primitif comprend principalement :

- **en dépenses** :

- les dépenses de travaux relatifs à la nouvelle tranche Pierre & Vacances pour 850 K€, des achats de fournitures et de travaux d'entretien pour 10 K€ et les cotisations d'assurances multirisques sur les immeubles pour 8 K€ et 5 K€ de dépenses diverses,
- les dotations aux amortissements pour 61 K€ et les dotations aux amortissements pour 500 K€.

- **en recettes :**

- le montant correspondant aux loyers sur les locaux commerciaux occupés par Pierre & Vacances pour 135 K€

ainsi que celui correspondant à un acompte de 810 K€ sur le prix de vente des terrains à Pierre & Vacances,
- le montant des stocks d'en cours de travaux pour 540 K€ après imputation de l'acompte sur la vente des terrains à Pierre & Vacances

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

11 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice 2020.

Il s'établit :

- En section d'investissement à : 1 950 001,00 €
- En section de fonctionnement à : 1 950 001,00 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement correspondent au stock des études et travaux réalisés depuis la création du Budget Annexe jusqu'à la fin 2021, soit 1 950 K€.

Les recettes d'investissement correspondent :

- au chapitre 042 « Opérations d'ordre », à la reprise des stocks de travaux et études fin 2020 pour 706 K€

- et au chapitre 13 « subventions », celles acquises et non encore encaissées sur les travaux pour 1 244 K€.

Section de fonctionnement :

- **Dépenses de fonctionnement :**

Les « Charges à caractère général » comprennent le solde des marchés de la nouvelle tranche de travaux pour 1 244 K€.

- **Recettes de fonctionnement :**

Le Budget Primitif comprend le montant des travaux en cours fin 2021 pour 1 950 K€ au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget annexe de la ZAC du Moulinet au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

12 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

Le Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire 2021 s'élève à :

- En section d'investissement à : 568 100,00 €
- En section d'exploitation à : 431 100,00 €

Ce budget primitif n'intègre pas la reprise des résultats, ni les restes à réaliser fin 2020.

Dans l'attente de la reprise des restes à réaliser et des excédents des sections d'investissement et de fonctionnement, les opérations d'investissements sont inscrites dans la limite des capacités budgétaires.

Section d'investissement :

- Le Budget primitif comprend en recettes :
  - pour 185 K€ le montant disponible de la section de fonctionnement,
  - pour 106 € les amortissements sur les biens
  - pour 185 K€ le montant disponible de la section de fonctionnement
  - l'inscription d'une partie des subventions acquises sur une opération d'investissement qui n'avait pas été intégrée aux restes à réaliser.

- Le Budget primitif comprend en dépenses :
  - les investissements en matériels pour 20 K€,
  - les reprises de subvention pour 11 K€,
  - les opérations programmées inscrites dans les opérations d'équipement individualisées détaillées en annexe au Budget Primitif 2021 pour 537 K€.

Section de fonctionnement :

- **en recettes**, le budget primitif comprend :
  - pour 100 K€ les affermages, les redevances et aux droits de chasse des huttes,

- pour 320 K€ l'excédent estimé en provenance du Parc du Marquenterre pour l'année 2021 pour 300 K€ et à la redevance du parking des camping-cars de Fort-Mahon pour 20 K€
- les reprises de subvention pour 11 K€

- **en dépenses**, le budget annexe comprend :

- celles destinées, entre autres, à réaliser des carnets de parcours pour 6 K€ et des frais annexes pour 14 K€,
- les Charges de personnel » pour 120 K€
- pour 185 K€ le montant disponible de la section de fonctionnement,
- pour 106 € la dotation aux amortissements

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

13 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend

Le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe de la ZAC Frange Nord de Quend n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Il s'établit comme suit :

- En section d'investissement à : 1 609 186,00 €
- En section de fonctionnement à : 1 597 236,00 €

Le Budget Primitif prévoit :

- Les dépenses d'investissement relatives : aux acquisitions foncières, études et travaux portés en travaux en cours fin 2021 pour 1 597 K€
-
- Les recettes d'investissement relatives au montant des subventions acquises sur les dépenses 2021 pour 759 K€ et aux travaux en cours fin 2020 pour 850 K€

- Les dépenses de fonctionnement liées aux études et travaux prévus en 2021 pour 747 K€ et à la valeur des acquisitions, des études et des travaux constatés en travaux en cours fin 2020 pour 850 K€

- Les recettes de fonctionnement correspondant au coût des acquisitions foncières, aux études et aux travaux portés en travaux en cours fin 2021 pour 1 597 K€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget annexe de la ZAC frange nord de Quend au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur DALLE indique que le Syndicat Mixte rencontre des difficultés avec les Services de l'Etat pour aboutir au projet.

14 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo

Le Budget Annexe Gestion du Plan Vélo 2021 s'élève à :

- En section d'investissement à : 496 527,35 €
- En section d'exploitation à : 140 000,00 €

Ce budget primitif n'intègre ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser fin 2020.

Les opérations concernant les travaux d'extension des différents tronçons des pistes cyclables à réaliser sont inscrites pour des montants permettant de lancer les études et les travaux, étant précisé que les compléments nécessaires à la réalisation des tronçons seront inscrits au Budget Supplémentaire ou en Décision Modificative dès l'obtention des financements.

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement correspondent principalement :

- au montant du Fonds de Compensation de la TVA à percevoir sur les opérations 2020 et 2021 à hauteur de 250 K€ ;
-
- pour 100 K € à la subvention transférée depuis le Budget Principal pour les travaux de réhabilitation des pistes cyclables
- 140 k€ correspondant au montant disponible de la section de fonctionnement

Les dépenses d'investissement correspondent :

- pour 180 k€, à l'opération de remise en état des infrastructures
- pour 50 k€ aux études

- pour 65 k€ aux marchés de travaux pour chacun des 4 tronçons à construire
- L'ensemble représente un montant global de 490 K€.

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- le transfert de la quote-part de 9,5 % la collecte de la taxe de séjour 2021 pour 140 K€.

Dépenses de fonctionnement comprennent :

- 140 k€ correspondant au montant disponible de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Gestion du Plan Vélo au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur HAUSSOULIER indique que le Syndicat Mixte effectue des travaux de remise en état des pistes cyclables.

15 - Budget Primitif 2021 - Budget Principal Destination Baie de Somme

Le Budget Principal de la régie Destination Baie de Somme pour 2021 s'élève à :

- En section d'investissement à : 7 807 000,00 €
- En section d'exploitation à : 9 881 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser fin 2020.

Dépenses d'investissement :

Les nouvelles opérations d'investissement individualisées de la régie, proposées et examinées au Conseil d'exploitation du 1er février 2021, concernent les opérations de réhabilitation de l'Aquaclub et la construction du bassin de nage pour le complément des études et des travaux non encore inscrits pour 3 985 K€, le remboursement d'une subvention encaissée sur Destination Baie de Somme au lieu du Budget Principal pour 37,5 K€.
Les autres investissements concernent des travaux réalisés en interne pour 163 K€, le renouvellement de matériels

d'exploitation pour 403 K€ et logiciels et matériels informatique pour 73 K€.

Les remboursements des emprunts pour 240 K€ et le remboursement de l'avance de trésorerie pour les travaux de l'Aquaclub pour 2 000 K€.

Recettes d'investissement :

Elles comprennent principalement l'avance de trésorerie destinée à porter les travaux de l'Aquaclub dans l'attente de la perception des subventions pour 2 000 K€ ; les subventions acquises sur les travaux de réhabilitation et pour la création du bassin de nage restant à inscrire pour 5 125 K€ et celle pour les travaux d'extension du Club House pour 120 K€.

Budget de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Les « charges à caractère général » sont limitées à 3 811 K€, le complément de 376 K€ sera inscrit lors du BS 2021 avec la reprise des excédents antérieurs.

Globalement sur l'année 2021, le Syndicat Mixte prévoit une baisse de 801 K€ compte-tenu de la diminution des achats de marchandises proportionnels à la baisse du chiffre d'affaires attendu pour 235 K€, de celle des dépenses liées à la fermeture de l'Aquaclub pour 466 K€, ainsi que celle des fournitures pour les travaux en régie et des autres dépenses de frais généraux pour 100 K€.

Les « charges de personnel » sont quant à elles inscrites pour 4 923 K€ le complément de 400 K€ sera inscrit lors du BS 2021 avec la reprise des excédents antérieurs.

Les dépenses de personnel représenteront 49,9 % des dépenses prévisionnelles du budget global 2021 (BP + BS). Ce montant correspond à celui de l'inscription budgétaire 2020 diminué de 361 K€ en raison de la fermeture de l'Aquaclub pour 262 K€ et du non remplacement de certains salariés ayant quitté la structure en 2020 et en début d'année 2021.

Les « charges exceptionnelles » s'élèvent à 315 K€ et correspondent principalement à l'inscription de l'excédent du Parc du Marquenterre à hauteur de 300 K€.

Recettes de fonctionnement :

Compte-tenu des restrictions actuelles d'ouverture des sites, d'éventuels reconfinements et de l'espoir engendré par la vaccination contre la Covid19, le Syndicat Mixte reste prudent dans ses prévisions d'activité pour 2021, en partant sur une baisse de 10 % par rapport au chiffre d'affaires 2019 sur les sites ouverts, sauf pour la Maison de la Baie où, grâce à l'attrait lié aux investissements réalisés, le Syndicat Mixte prévoit une progression de + 10 %.

Les informations conduisent à ne prévoir la réouverture de l'Aquaclub qu'à l'automne 2021. Le montant des produits d'exploitation des différents sites s'élève à 9 124 K€.

Les « atténuations de charge » correspondent au stock de marchandises pour 300 K€ et à la prise en charge du chômage partiel pour 150 K€.

Les « opérations d'ordre entre sections » comprennent les travaux en régie pour 163 K€ et l'amortissement des subventions d'investissement pour 68 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

16 - Budget Consolidé

Le Budget primitif 2021 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses			
Budget principal	7 568 000,00	3 947 140,37	11 515 140,37
Centre Conchylicole	148 000,00	90 800,00	238 800,00
Zac Royon	1 438 050,00	565 000,00	2 003 050,00
Zac du moulinet	1 950 001,00	1 950 001,00	3 900 002,00
Gestion prop CEL	431 100,00	567 903,00	999 003,00
Zac Frange Nord Quend	1 597 236,00	1 597 236,00	3 194 472,00
Gestion du Plan Vélo	140 000,00	490 000,18	630 000,18
Tot Dép. Budget Principal et B. Annexes	13 272 387,00	9 208 080,55	22 480 467,55
Destination Baie de Somme	9 881 000,00	7 006 209,00	16 887 209,00
Total Dépenses Syndicat Mixte	23 153 387,00	16 214 289,55	39 367 676,55
Recettes			
Budget principal	7 568 000,00	3 947 295,70	11 515 295,70
Centre Conchylicole	153 500,00	92 000,00	245 500,00
Zac Royon	1 485 000,00	565 040,00	2 050 040,00
Zac du moulinet	1 950 001,00	1 950 001,00	3 900 002,00
Gestion prop CEL	431 100,00	568 100,00	999 200,00
Zac Frange Nord Quend	1 597 236,00	1 609 186,00	3 206 422,00
Gestion du Plan Vélo	140 000,00	496 527,35	636 527,35
Tot Rec. Budget Principal et B. Annexes	13 324 837,00	9 228 150,05	22 552 987,05
Destination Baie de Somme	9 881 000,00	7 807 000,00	17 688 000,00
Total Recettes Syndicat Mixte	23 205 837,00	17 035 150,05	40 240 987,05
Solde	52 450,00	820 860,50	873 310,50

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

17 – Contrats de maintenance

1. Proposition commerciale de maintenance avec EHR SOFT / logiciel VEGA

Dans le cadre de la maintenance du logiciel de gestion VEGA, utilisé au Cap Hornu, la société EHR SOFT propose une offre de maintenance pour l'année 2021, dont le montant s'élève à 6 050,96 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette proposition commerciale avec la société EHR SOFT et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

2. Proposition commerciale de maintenance avec VIVATICKET

Dans le cadre de la maintenance du logiciel de billetterie et de gestion GTS, utilisé sur les sites de Destination Baie de Somme, la société VIVATICKET propose une offre de maintenance pour l'année 2021, dont le montant s'élève à 11 440,39 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette proposition commerciale avec la société VIVATICKET et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

RESSOURCES HUMAINES

18 - Gestion du Personnel

- Renouvellement d'un poste de garde technicien de la Réserve Naturelle

Il est nécessaire de renouveler le poste de l'un de nos gardes techniciens qui assure des missions de surveillance dans la Réserve Naturelle et les suivis scientifiques dans le cadre des plans de gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec le garde technicien un contrat à durée déterminée pour une durée d'un mois à compter du 1er février 2021 et, le cas échéant, un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1er mars 2021.

- Emploi d'un vacataire

Dans le cadre de la mutualisation entre notre Syndicat Mixte et le Parc Naturel Régional, et l'harmonisation de la communication entre notre Syndicat, Baie de Somme 3 Vallées et le Département, le Président a indiqué qu'il souhaitait faire appel à un vacataire pour la mise en place des orientations stratégiques sur les outils de communication entre toutes ces structures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'emploi d'un vacataire et a autorisé le Président à signer l'arrêté correspondant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur HAUSSOULIER indique que la Directrice de la Communication est partie travailler au Conseil Départemental de la Somme et qu'un contrat de vacation va lui être fait afin de continuer à assurer une mission de suivi des dossiers au Syndicat Mixte.

AMENAGEMENT

19 – Plan Vélo Baie de Somme

- Plan de financement phase 2

La signature du protocole avec la Chambre d'Agriculture et les différents syndicats a permis d'augmenter considérablement le nombre des acquisitions à l'amiable. Les compromis et actes de ventes sont en cours de finalisation chez les notaires.

Le plan de financement prévisionnel de cette phase d'acquisition est estimé à 140 000 € financé à hauteur de 72 % par la dotation du Département et à hauteur de 28 % par la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel – phase 2 – relatif aux acquisitions nécessaires au prolongement du réseau cyclable de la Baie de Somme, et a autorisé le Président à déposer une demande de financement.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle qu'il demande des fonds supplémentaires à la Madame la Préfète pour le plan vélo.

- Acquisitions foncières

Pour finaliser le Plan Vélo de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Ault, Saint-Quentin-en-Tourmont et Fort-Mahon-Plage pour une surface totale de 13 873 m².

Les prix d'acquisition ont été actés dans le protocole d'accord signé entre le Syndicat Mixte, la Chambre d'Agriculture et les organismes professionnels agricoles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'ensemble des compromis et actes de ventes ainsi qu'à procéder aux paiements des frais notariés.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

20- Ault - Centre culturel : Avenant n° 1 au lot 9 : peinture

Le bureau de Contrôle Technique Veritas a préconisé la pose deux châssis de désenfumage pour être conforme à la règlementation incendie.

La peinture des cloisons et plafond doit également être refaite.

Par ailleurs, le sol de la régie était prévu en béton brut. Il est proposé de prévoir un revêtement PVC anti bruit et permettant un meilleur entretien anti-poussière.

La plus-value est de **4 524,62 €HT**, le marché est porté à la somme de 24 024,62 €HT soit 28 829,54 € TTC, soit une augmentation de 23,20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 9 peinture et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

21- Golf de Belle Dune : Ajustement de tarifs

Actuellement, les abonnements des clients du Golf se font sur 12 mois glissants à compter de leur date de souscription en cours d'année.
Afin d'améliorer sa politique tarifaire et sa gestion au quotidien, le syndicat mixte a proposé aux adhérents du Golf de Belle Dune, qu'à compter de 2022, leurs abonnements soient annuels, basés sur l'année civile avec un appel à cotisation unique en décembre pour un règlement à jour au 31 décembre N-1 pour l'année N.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire relative aux abonnements au Golf de Belle Dune.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

Rapport d'information

22 – Rapport d'Information - Demande d'ouverture au public du Parc du Marquenterre

Lors de sa séance du 23 février 2021, le Comité Syndical, réuni principalement pour le vote de son Budget 2021, a émis le

souhait, à l'unanimité, de pouvoir ouvrir au public le Parc du Marquenterre considérant que sa visite qui s'étend sur un parcours de 6 km, sur une surface de 200 hectares, permet facilement le respect des gestes barrières.

Au regard des nombreux visiteurs présents en Baie de Somme, se concentrant en ville ou dans de rares espaces ouverts, il semble beaucoup plus cohérent, à l'ensemble des Membres du Comité Syndical, de reporter une partie de ces visiteurs sur un espace naturel situé en extérieur.

Enfin, les Elus du Syndicat Mixte ne comprennent pas pourquoi d'autres réserves ont eu la possibilité d'ouvrir, en particulier, localement, la Réserve ornithologique de Grand Laviers, et au niveau national, deux Réserves dont le niveau de fréquentation est proche de celui du Parc du Marquenterre à savoir, la Réserve ornithologique du Teich dans le bassin d'Arcachon et le Parc ornithologique du Pont de Gau, en Camargue.

L'ensemble des membres du Comité Syndical a donc sollicité la réouverture au plus vite du Parc du Marquenterre.

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

QUESTIONS DIVERSES

Les élus, et en particulier Monsieur Francis LEC, sollicitent Monsieur HAUSSOULIER afin que le Parc du Marquenterre puisse ouvrir. Monsieur DALLE rappelle que le Syndicat Mixte a effectué une demande auprès de la Préfecture car la Réserve de Grand- Laviers elle est ouverte et d'autres parcs en France aussi

Une motion est donc rédigée en ce sens durant la séance et sera transmise à Madame la Préfète dans les meilleurs délais

La séance est levée à 12 Heures 00.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 9 mars 2021.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 8 avril 2021.

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

Stéphane HAUSSOULIER
Président